



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°18.276

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour le bar des Tennis Municipaux
=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer, à compter du 18 mai 2018 les tarifs concernant le bar des Tennis Municipaux, comme suit :

BAR

- Boissons fraîches

. Coca Cola Zéro – 33 cl (canette)	1,50 €
. Coca Cola – 33 cl (canette)	1,50 €
. Jus de fruit (Groupe de +20 personnes)	5,00 € le litre
. Sirop à l'eau – 25 cl	1,50 €
. Limonade PSCHITT (verre)	1,50 €
. Eau de source Cristaline (50 cl)	1,00 €
. Perrier – 33 cl (canette)	1,50 €
. Perrier (bouteille)	3,00 €
. Sirop supplément	0,50 €
. Bouteille eau Cristaline 1,5 L	2,00 €
. Orangina – 33 cl (canette)	1,50 €
. Diabolo (Limonade + Sirop)	2,00 €
. Oasis tropical – 33 cl (canette)	1,50 €
. Fuze tea – 33 cl (canette)	1,50 €
. Fanta orange – 33 cl (canette)	1,50 €

- Bières bouteilles

. Leffe – 33 cl	4,00 €
. Hoegaarden – 33 cl	4,00 €
. Bush – 33 cl	4,50 €
. Kwak – 33 cl	4,50 €

- Bières pression

. Leffe – 25 cl	3,00 €
. Hoegaarden – 25 cl	3,00 €

- . Galopin « Ieffe ou Hoegaarden » - 12 cl 1,50 €
- . Stella Artois 25 cl 2,50 €

- Boissons chaudes

- . Café 1,50 €
- . Décaféiné 1,50 €
- . Thé 2,00 €
- . Infusion verveine-menthe 2,00 €
- . Chocolat 2,00 €
- . Café + 2 Mini Viennoiseries 4,00 €
- . Thé + 2 Mini Viennoiseries 4,00 €
- . Chocolat + 2 Mini Viennoiseries 5,00 €

- Apéritifs et Alcools

- . Punch 4,00 €
- . Sangria 4,00 €
- . Martini blanc ou rouge – 10 cl 4,00 €
- . Pineau des Charentes blanc ou rouge 4,00 €
- . Kir pétillant 5,00 €
- . Kir vin blanc 4,00 €
- . Apéritif « Maison » 4,00 €
- . Cocktail avec alcool 10,00 €
- . Martini 4,00 €

- Carte des Vins

- . Verre de Blanc 3,00 €
(Vin Charentais Gardrat – 14 cl)
- . Verre de Rouge 3,00 €
(Vin Charentais Gardrat – 14 cl)
- . Verre de Rosé 3,00 €
(Vin Charentais Gardrat – 14 cl)
- . Carafe (Rouge, Blanc ou Rosé)
 - ½ litre 10,00 €
 - ¼ litre 5,00 €
- . Bouteille de Cidre 9,00 €
(Cidre écusson Rosé – 75 cl)
- . Bouteille de champagne « ANSON » 45,00 €
75 cl
- . Coupe de champagne « ANSON » 9,50 €
- . Bouteille de crémant 19,50 €
de bourgogne – 75 cl
- . Coupe de crémant de bourgogne rosé 5,00 €

- Snack

- . Tartine 3,00 €
- . Pizza 11,00 €
- . Sunday Caramel 2,50 €

. Café gourmand (1 rocher+1 cannelé + 1 fondant)	5,00 €
. Chocolat ou thé gourmand (1 rocher + 1 cannelé + 1 fondant)	6,00 €
. Café ou thé + 2 Mini viennoiseries	4,00 €
. Sandwich « classique »	4,50 €
. Sandwich « supérieur »	6,00 €
. Assiette complète (+ 350 gr)	10,50 €
. Plateau de dégustation	14,50 €
. Petit déjeuner (Café ou thé ou chocolat – pain – beurre Confitures et compote de fruits)	6,00 €
- Droit de bouchon	5,00 €
- Friandises	1,00 €

SOIREES DANSANTES ET CONCERTS

- LUX (assiettes des soirées dansantes)	25,00 €
- Plein tarif	20,00 €
- Enfant -12 ans	10,00 €
- Association et Comités d'entreprises (groupe de 10 personnes minimum avec justificatif)	15,00 €

BUFFET POUR LES SEMINAIRES

- 29,50 € par personne
- 25,00 € par personne
- 19,50 € par personne

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7018 – fonction 4141 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 17 mai 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 mai 2018
Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



(Handwritten signature)

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH